



ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1^{er} et 16 de chaque mois et se paient d'avance.

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES

Trois mois 5 fr.
Six mois 9 fr.
Un an 16 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS

Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mercredi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DE LA MAIRIE, 6

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance

Annonces 25 c. la ligne
Réclames 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
MM. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fin est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Les Annonces Judiciaires et Légales seront insérées, en 1868 :

Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le *Courrier du Lot*. Les annonces administratives : dans le journal le *Journal du Lot* (qui insérera, en outre, des extraits des annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).

Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux : (Annonces judiciaires et administratives), l'*Echo du Quercy*, le *Mémorial*. Pour l'arrondissement de Gourdon : (Annonces judiciaires et administratives), dans le journal le *Gourdonnais*.

	Rte 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 2 novem.	70 65	100 50
Du 3	71 »»	101 »»
Du 4	70 85	100 25

Cahors, le 4 Novembre 1868.

Encore un mot à L'INDÉPENDANT.

Le journal *l'Indépendant* poursuit toujours son étrange système. A une discussion sérieuse, que nous nous sommes efforcé de maintenir grave et calme, dans les limites d'une logique rigoureuse, il répond par une discussion passionnée, irritante et emportée.

Il voudrait faire croire à ses lecteurs, que nous avons proclamé des vérités et des principes, qui ne seraient pas conformes à nos convictions. Il nous attribue, sur quelques faits, généraux ou particuliers, des opinions que nous n'avons jamais exprimées et qui ne sont pas les nôtres. Dans un langage qu'il a déjà souvent répété, il renouvelle ses violentes attaques contre le gouvernement de l'Empire.

Sa tactique est connue, appréciée et jugée par l'opinion publique.

Fidèle à nos plus intimes convictions, nous avons exposé et formulé, au point de vue politique et social, des vérités fondamentales, que nos adversaires eux-mêmes ne pourraient désavouer ouvertement, et que ne peuvent manquer d'accepter les hommes et les gouvernements les plus avancés, qui ne se bornent pas à professer des principes théoriques, mais qui veulent arriver à la sincère et sérieuse pratique des choses.

Si les actes nous paraissent conformes à nos convictions et à nos principes, nous nous en réjouissons. S'il se passe quelquefois des faits politiques ou administratifs qui nous paraissent s'en écarter, nous sommes loin de les approuver; nous les déplorons.

Nous formons les vœux les plus ardents pour que le gouvernement de la France et les divers gouvernements travaillent incessamment à élever le niveau intellectuel et

moral des peuples, en aspirant toujours à les rendre plus heureux et meilleurs. Nous désirons avec ardeur qu'ils marchent résolument dans une large voie de liberté et de progrès, pour amener les nations à un degré plus élevé de bien-être, de grandeur et de véritable civilisation.

Tel est en résumé le caractère de nos derniers articles. Les attaques de nos adversaires, n'arrêteront pas la vérité, ni la sincérité de nos convictions.

Entre *l'Indépendant* et le *Journal du Lot*, c'est à l'opinion publique à prononcer. Mais dans les luttes de la presse, les vrais juges compétents sont les lecteurs sérieux et éclairés, qui savent apprécier avec calme et sans passion. Nous pouvons attendre sans crainte, leur impartial jugement.

Louis LAYTOU.

LA VOIX DU PAYS (*)

A Monsieur ESMÉNARD du MAZET, directeur de la foi politique des Electeurs du Lot.

Gourdon, 3 novembre.

Monsieur,

Je ne lis pas beaucoup les journaux, car j'ai pu voir que les écrivains de la presse quotidienne composent trop souvent leurs articles sous l'empire de la passion; et ce n'est pas d'écrits passionnés que le peuple a besoin, c'est de travaux dictés par la raison et profondément médités.

En soignant mes tabacs, en veillant à la culture de mes vignes, il m'est revenu qu'une polémique ardente venait de s'engager entre *l'Indépendant* et le *Journal du Lot*.

On m'a dit que, sévère écrivain, penseur sérieux, polémiste ardent, tout en châtiant finement vos adversaires, vous donniez aux électeurs du Lot de fort bons conseils, et que vous vous efforciez de les ramener à une conduite politique plus sage et plus rationnelle, que celle qu'ils ont tenue jusqu'à ce jour.

(*) Nous publions sous ce titre les correspondances sérieuses qui nous viennent des divers points du département, contre la politique de *l'Indépendant*. Nous rappelons à nos correspondants que la signature des écrits double leur force. A. L.

Je suis tout simplement libéral conservateur, Monsieur, et j'avais cru jusqu'à ce jour être dans la bonne voie; mais vos admirateurs vous ont tant vanté que j'ai fini par douter de moi-même. Alors, voulant vous lire, je me suis procuré quelques numéros de votre *Journal*.

Je vous ai lu, monsieur, et chose qui peut-être, vous paraîtra impossible, je me suis trouvé, après cette lecture, un peu plus convaincu dans mes opinions qu'avant.

Vous voulez, dites-vous, nous donner une direction rationnelle en matière électorale, et de plus, une foi politique sérieuse.

De foi politique, il me semble que vous n'en avez pas; dès-lors il vous sera difficile de nous passionner pour vos croyances.

Quant à votre direction électorale, passez moi l'expression, elle me paraît tout simplement étrange.

Vous dites dans un n° de votre journal : « Ce serait, en vérité, trop pénible de voir la discorde se glisser dans le camp libéral, alors que tout nous commande, républicains, légitimistes, orléanistes, cléricaux, libres penseurs, d'oublier nos rancunes passées et de nous unir dans une même action, dans un même élan contre le principe funeste que nous condamnons, le principe des candidatures officielles. »

Franchement, Monsieur, je ne comprends pas l'union que vous proposez. A mon sens, c'est la mort de tout principe. C'est une alliance honteuse. Je systèmes qui se contredisent. Eh quoi ! unir le républicain au légitimiste, le cléricale au libre penseur ! Sérieusement, vous n'y pensez pas. Je dirai même plus, vous manquez de respect à tout homme vraiment convaincu.

Quel rôle, dites-moi, Monsieur, jouera, au palais Bourbon, un député envoyé par des mandants d'opinions si diverses ? Sera-t-il un jour, républicain, un autre, légitimiste, un troisième, cléricale ?

Si je ne me trompe, un député n'est pas envoyé à la Chambre pour faire triompher ses idées personnelles, mais bien pour faire prévaloir celles des hommes qui l'ont élu.

Comment me représentera-t-il, moi, libre penseur, s'il demande des proscriptions contre la libre pensée ?

Et comment me représentera-t-il, moi, cléricale, le jour où il demandera, je suppose, l'ouverture d'une chaire de positivisme ?

Je pourrais continuer longtemps sur ce ton, mais je crois en avoir assez dit pour

montrer que votre direction électorale ne peut guère soutenir un examen sérieux.

..

J'ai ajouté que je ne vous croyais aucune foi politique. En effet, le propre d'une conviction profonde, c'est d'être exclusive; c'est de ne pas vouloir se prêter à la plus légère dérogation à son principe, tout en respectant les convictions des autres.

J'en ai connu de ces hommes politiques, sérieusement convaincus, poussant jusqu'au martyre la lutte en faveur de leurs opinions; mais je n'ai point vu qu'ils aient consenti à une alliance aussi monstrueuse que celle que vous proposez.

Je vous crois honnête, monsieur; c'est pourquoi je ne vous crois aucune foi politique; si vous en aviez une, quelle qu'elle fût; vous y seriez fidèle et ne voudriez pas, j'en suis sûr, marcher avec de faux frères.

Mais comme vous n'avez pas de foi politique, quel que soit le vainqueur, peu vous importe, pourvu que le gouvernement, votre ennemi, soit vaincu dans la bataille électorale. Votre foi politique est une négation du Bonapartisme, voilà tout. Votre haine contre l'Empire est votre seule conviction.

Effectivement, votre journal qui loue tous les partis, qui loue tous les actes des adversaires de l'Empire, n'a jamais un éloge pour ce dernier.

Tout ce que fait le gouvernement est mauvais, tout ce que font ou disent ses employés est exécration.

Il est bien malheureux ce gouvernement, ou composé de bien grandes nullités, pour, depuis seize ans, n'avoir jamais rien fait qui lui vaille un éloge.

Notez, Monsieur, que je ne trouve pas étrange que vous haïssez l'Empire: tous ceux qu'il a vaincus, et tous ceux qu'il n'a pas cru devoir appeler dans ses conseils, quand ils s'y attendaient, le haïssent autant que vous.

Mais nous, Monsieur, nous paysans, que l'Empire a élevés en dignité, en nous faisant vos égaux; qu'il a, quoique vous disiez, enrichis; qu'il s'efforce d'instruire et dont il augmente chaque jour le bien-être, la valeur intellectuelle et la valeur morale, nous n'avons aucun motif pour le haïr.

Vous voulez nous armer, encore une fois, les uns contre les autres; vos paroles ne seront pas entendues, je l'espère, et ne feront descendre personne dans la rue. Nous savons ce

que les révolutions coûtent de sang au peuple, et nous n'en voulons plus. La révolution que nous voulons, c'est celle vers laquelle doit pousser le peuple tout gouvernement libéral: c'est, dans l'ordre matériel, l'augmentation de notre bien-être par le travail; dans l'ordre moral, l'élevation de notre âme par la culture intellectuelle; dans l'ordre politique, l'augmentation graduelle de nos libertés, à mesure que nous saurons de mieux en mieux vivre de la véritable vie démocratique.

..

Votre critique des candidatures officielles ne me semble pas plus sérieuse que votre foi politique.

Les hommes les plus éclairés de votre parti — je me trompe, vous n'êtes d'aucun, — les hommes éclairés, qui, comme vous, n'aiment pas le Gouvernement, présenteront bien au peuple un candidat quelconque; ils le choisiront même propre à faire triompher en même temps, la république, la légitimité, le clergé, la libre pensée et l'orléanisme. Je sais bien que son mandat l'embarrassera. — Enfin il sera choisi: et, une fois choisi, chacun d'eux fera bien tous ses efforts pour lui conquérir des suffrages. Il a, diront-ils, tous les talents: il est orateur, légiste, économiste, financier, politique de premier ordre, diplomate, etc. Il fera entendre aux ministres un langage sévère. Avec lui, plus d'impôts, plus d'injustices. Du jour où il sera député, toute recommandation deviendra inutile; le mérite seul sera couronné; on ne verra plus de fonctionnaires ignorants; on ne verra plus cette tourbe d'esclaves du pouvoir envahir toutes les places, se gorger de toutes les faveurs.

Dans leurs professions de foi, dans leurs tournées dans les communes, dans leurs réunions électorales, vos hommes supérieurs diront bien tout cela au peuple, et beaucoup d'autres choses encore.

Et vous voulez que le gouvernement, vous voulez que nous qui l'avons choisi, nous ne fassions rien pour le défendre? Si les plus éclairés de votre opinion bizarre, les mieux placés pour voir et connaître, choisissent et patronnent l'homme aux idées si multiples qui doit les représenter, vous ne voudriez pas que les hommes les plus distingués de la nôtre choisissent pour nous celui qui a le plus de droits à nos suffrages?

Vous appuyez votre opinion de la conduite que tiennent, dites-vous, MM. Berryer et Jules Favre. Si ces deux illustres orateurs

tura vers l'orifice, et revint effrayé de n'avoir plus aperçu la lueur de la lanterne.

On se mit aussitôt à l'œuvre, et dix minutes après on recueillait le corps inanimé du pauvre Otto.

Il revint à lui. Il raconta ce qu'il avait vu. Et sa relation suffit pour constater civilement la mort d'Elva.

Otto revint morne et sombre à Helsingfors, et rentra dans sa demeure abandonnée, il se jeta sa couche couverte et pleura toute la nuit.

Les jours suivants s'écoulaient pour lui dans le désespoir et la souffrance: il ne se montrait pas au dehors, personne ne le voyait; il n'aurait même plus sa maison.

Qu'elles pouvaient être les causes de ce suicide? Il l'ignorait. D'ailleurs, que lui importait, puisqu'elle était perdue à jamais?

Ce changement de caractère, cette froideur, ces absences fréquentes qui le désolaient — dont il l'accusait même, — maintenant il se les expliquait. Son esprit avait été frappé. Elle n'avait pu se faire à la pensée de ne plus vivre dans la maison qu'il avait adoptée. Eh, mon Dieu, qui sait? celle qui la recueillit ne l'a-t-elle pas appelée ne lui a-t-elle pas envoyée une de ses fées amies... ou, Elva hallucinée, ne lui a-t-elle pas cru?... Un de ces esprits familiers peut être l'a attirée jusqu'à milieu des solitudes; là le vertige s'est emparé d'elle... elle a entendu une voix de l'abîme... une voix qui l'appelait... et elle s'y est précipitée... Un matin un homme se présenta chez Otto.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT du 4 Novembre 1868. (N° 8)

LE DRAME

Des Carrières d'Amérique

PAR ANGELO DE SORR

— V. — Suite. —

La lecture de cette lettre brisa le cœur du pauvre Otto.

— Seul !... seul !... s'écria-t-il, me voilà loin de tous ceux que j'aime !... Ah ! Karl, mon bienfaiteur, j'avais bien raison de vous dire : Dieu veuille que vos bonnes intentions s'accomplissent !... Hélas ! Dieu ne l'a pas voulu !... Et le pauvre mari, le pauvre frère, rentra dans Helsingfors, triste, découragé, affaibli de douleur !...

Mais une révélation terrible vint l'atteindre de nouveau.

A quelques verstes d'Helsingfors, vers le golfe de Finlande, s'élevaient des rochers et des glaciers d'un aspect sauvage et sinistre. Il y a là des pré-

Reproduction autorisée en vertu du Traité avec la Société des Gens de Lettres.

cipices insondables, au fond desquels roulent quelques courants souterrains, car un grondement sourd s'y fait continuellement entendre. Cet endroit presque inaccessible se nomme le Cliffsberg.

Un jour, un garde de chèvres qui s'était aventuré avec son troupeau dans les anfractuosités de ces roches, découvrit au bord d'un de ces précipices, accrochés à ses aspérités, un châle de femme, un fichu, quelques lambeaux de robe. Il alla aussitôt prévenir la police.

Otto fut également averti.

Le lendemain on se transporta sur les lieux. Otto, désespéré reconnut le châle de sa femme; et un mouchoir marqué à ses initiales ne lui laissa plus de doute sur son malheur. La pauvre Elva était dans le gouffre.

Mais comment s'en assurer? Personne n'osait s'aventurer dans ces profondeurs.

Otto ne balança pas un instant. Il se fit attacher à une corde, prit à la main une lanterne éclairant par le bas, et se fit descendre dans l'abîme.

Son cœur battait avec force, non point de peur, mais à la pensée de retrouver le cadavre de sa pauvre femme, déchiré, méconnaissable.

Il descendait lentement.

Aux parois suintantes et abruptes étaient accrochés des morceaux de vêtements, des loques déchirées.

Une sensation froide le fit tressaillir. Un moment, effrayé des profondeurs vertigineuses qu'il apercevait sous lui, il leva les yeux

vers l'orifice dont il s'éloignait sensiblement.

L'ouverture n'apparaissait plus que comme une fissure étroite, à travers laquelle on voyait le ciel bleu. Cette ouverture se resserrait peu à peu se refermait, et il lui semblait qu'il ne ressortirait plus de cette immense tombe.

Le frisson le saisit. Une sueur froide moûtissait son front; il haletait.

Le courage défaillant, il voulut crier; mais le sentiment du devoir le réconforta.

— Faut-il lâcher la corde ? demanda une voix qui, à cause de l'éloignement, parvint à peine jusqu'à lui.

— Oui, toujours ! cria-t-il résolument.

Et le corps suspendu reprit son mouvement vers l'abîme.

Il n'osait regarder dans le gouffre. La lumière s'étendait jusqu'à des profondeurs incalculables, et pas une surface, pas une saillie de roche ne la reflétait. Le précipice était taillé à pic comme un vaste puits.

Ceux qui lâchaient la corde commençaient à s'inquiéter. On avait de nouveau parlé à Otto, mais la voix ne portait plus, et aucune réponse ne leur était parvenue.

Plus il s'enfonçait dans le vide, plus le bourdonnement du courant souterrain augmentait. D'ailleurs, il ne pensait plus à ce qui se passait en haut; une sorte d'hallucination s'était emparée de lui.

Il n'avait qu'une idée fixe, retrouver le corps de sa femme; aussi prononçait-il des paroles in-

tiennent la conduite que vous dites, cela ne prouve qu'une chose : c'est qu'ils ont plus de haine contre le gouvernement que de religion pour leurs convictions.

Encore un mot, Monsieur, et j'ai fini. — Je ne crois pas que votre propagande fasse un grand mal au gouvernement ; je ne crois pas même qu'elle fasse triompher un candidat, quel qu'il soit. Cependant elle ne manquera pas de causer quelques troubles, sinon dans l'Etat, du moins dans le département du Lot : vous réveillerez des haines assoupies ; vous ferez naître des divisions entre des familles unies ; vous ferez éclore de nouvelles rivalités ; vous ferez que des citoyens qui s'aiment se haïront ; en un mot, vous troublez nos populations si paisibles. Vous n'aurez jamais à vous glorifier de votre campagne, soyez en sûr.

Veillez croire, Monsieur, à l'assurance de mon respectueux dévouement,

René VÉRINCPIET.

BULLETIN.

D'après une information transmise de Vienne, M. de Beust aurait prononcé, au sein de la Commission de la loi militaire, un nouveau discours destiné à affaiblir l'impression de ses paroles antérieures. Il aurait déclaré expressément qu'il ne comprenait pas comment son langage avait pu produire une impression alarmante ; que si on lui demandait une politique de paix, il devait aussi être en état de jeter dans la balance pour la paix une puissance décisive. C'est exactement la même considération que l'Empereur Napoléon III indiquait dans la séance d'ouverture des chambres en 1867 quand il disait : « L'influence d'une nation dépend aujourd'hui du nombre d'hommes qu'elle peut mettre en ligne ».

Est-ce parce qu'il est trop convaincu de cette vérité que le *Daily News* conseille à la France de s'armer ? Ou bien, la feuille anglaise ignore-t-elle que si les précautions militaires de la France ont eu, il y a un an, leur raison d'être dans la situation générale de l'Europe, elles sont également nécessaires aujourd'hui puisque cette situation n'est pas encore modifiée ? Ou bien enfin, le *Daily News* croit-il que les institutions de la France soient une toile de Pénélope que l'on ferait et déferait tour à tour ?

Quelle que soit l'interprétation à donner aux publications anglaises aussi bien qu'aux amplifications germaniques et aux hypothèses russes, une chose reste vraie : c'est que la France en se gardant elle-même, garde la paix.

L'Empereur d'Autriche vient d'adresser aux ministres, MM. de Beust, d'Andrassy et de Taaffe une lettre portant que les délégations sont convoquées à Pesth, pour le 12 novembre.

La Junte de Barcelone est dissoute. Celle du Ferrol, après de laquelle le gouvernement provisoire avait dépêché un commissaire extraordinaire, s'est décidée à terminer ses travaux.

La *Correspondencia* dit que les élections générales des municipalités et des députations

- Je suis employé de la police, lui dit-il.
- Que me voulez-vous.
- Quelques renseignements.
- Je suis à vos ordres.
- Où est votre sœur ?
- A Paris. Voici la lettre qu'elle m'a écrite le jour de son départ ; car j'étais à cette époque, absent.
- L'employé lut la lettre avec attention, puis, la remettant à Otto, il dit :
- Je crois, en effet, qu'elle ne savait rien.
- Quoi rien ?
- Sur les intentions de son mari. — A propos, nous connaissons les causes de la mort de votre femme.
- Ah !
- Oui, elle a été assassinée.
- Assassinée.
- Il m'est pénible de vous donner quelques explications, mais j'y suis obligé. M. Severino Falkenberg avait fait venir de Paris une de ses maîtresses, la nommée Hermusora. Elva et elle se rencontrèrent chez Severino.
- Qu'osez-vous dire ! fit Otto bondissant d'indignation.
- Calmez vous, la police ne se trompe pas. La Hermusora, dans un accès de jalousie, a juré la mort d'Elva. Elle l'a entraînée, nous ne savons sous quel prétexte, à l'endroit que vous connaissez, parmi les rochers de Cliffsberg. Là il y a eu lutte, et votre femme a été précipitée dans le gouffre.

provinciales précéderont les élections des députés aux Cortès. Ces dernières auraient lieu dans la première quinzaine de décembre.

Le même journal croit savoir que des négociations vont être ouvertes entre le gouvernement français et le gouvernement provisoire pour la conclusion d'un nouveau traité de commerce.

On mande de New-York que M. Seymour et le général Blair, candidats démocratiques à la présidence et à la vice-présidence des Etats-Unis, ont déclaré être prêts à retirer leur candidature dans le cas où cette renonciation serait jugée avantageuse à leur parti ; mais que les comités démocratiques sont plus que jamais résolus à soutenir ces deux candidats. On sait que c'est le 3 novembre qu'ont expiré les pouvoirs de M. Johnson. En ce moment, l'agitation électorale est à son comble. Cette agitation occasionne çà et là des scènes regrettables surtout dans le Sud où les haines de race entre les nègres et les blancs, haines vivaces s'ajoutent aux passions politiques du moment.

Au Mexique, la guerre civile continue. Le pouvoir de Juarez semble sérieusement menacé par les partisans de Santa-Anna.

Deux dépêches électriques, envoyées coup sur coup aux journaux de Londres, et datées de Philadelphie font connaître que des troubles sérieux ont éclaté dans la Louisiane, et que la loi martiale, c'est-à-dire l'état de siège, a dû être proclamé à la Nouvelle-Orléans.

Dans la paroisse de Saint-Bernard, qui avoisine la métropole louisianaise, une émeute a eu lieu entre les blancs et les nègres. Dix personnes ont été tuées et un grand nombre d'autres blessées.

Que disent de ces faits les partisans de l'affranchissement absolu, immédiat, sans précaution ni compensation, des nègres hier serviteurs, aujourd'hui maîtres de par le nombre, la violence et la convoitise ?...

Pour le bulletin politique : A. Layton.

Dépêches télégraphiques

(Agence Havas).

Bruxelles, 31 octobre, soir.

Le *Journal de Liège* annonce que la Belgique a reconnu le Gouvernement provisoire espagnol. Le ministre d'Espagne à Bruxelles n'a pas été jusqu'ici rappelé.

Bruxelles, 2 novembre.

Le *Nord* publie une dépêche de Saint-Petersbourg déclarant que l'article du *Journal de Saint-Petersbourg*, dont la presse occidentale a publié une analyse inexacte, est une lettre adressée à ce journal et n'exprime que l'opinion personnelle de son auteur. La dépêche ajoute que le gouvernement est complètement étranger à cette publication.

New-York, 23 octobre.

Le candidat du parti démocratique à la Présidence M. Horatio Seymour, dans une réunion tenue à New-York, a prononcé un discours tendant à démontrer que la politique du parti républicain, depuis la compression de l'insurrection du Sud, a été un fiasco complet. Ce discours a été accueilli avec enthousiasme.

— Le tremblement de terre de San Francisco a été marqué par une oscillation terrible. Plusieurs rues ont été détruites.

D'après des avis du Mexique, une faction, à

Otto, en attendant cette explication, fut anéanti. Malheureusement ses soupçons, ses colères sourdes, ses souffrances intérieures pendant les derniers jours qu'il a vécu avec Elva, donnaient raison à celui qui parlait de la sorte.

Il releva lentement la tête, et, le rouge au front, il dit à l'agent de police :

— Et la preuve du crime ?

— La preuve, c'est que le jour même de la disparition d'Elva, la Hermusora, n'osant même pas rentrer à son hôtel, abandonnant tous ses effets ses malles, ses bijoux, s'est embarquée pour l'Allemagne. Nous avons vu le livre du bord du *Witkin-Baltik*, qui le constate.

Otto, accablé sous le poids de cette révélation, baissait la tête sans mot dire.

— Il était de mon devoir de vous instruire de ce fait, et je pense que vous ne m'en voudrez pas. D'ailleurs les renseignements de la police sont secrets et tout le monde ignorera ces détails. — Malheureusement ma mission ne s'arrête pas là.

Otto releva la tête.

— Encore ! s'écria-t-il, voulez-vous donc me tuer !

— Non, mais j'y serais bien aise que vous m'éclairiez sur une affaire qui vient à peine de se découvrir.

— Parlez, mais parlez vite ! Vous ne voyez pas que j'ai la fièvre, que mon sang bout, que je ne sais ce qui va arriver !... fit-il, terrible et menaçant.

La suite au prochain numéro.

Durango, aurait proclamé Santa-Anna Empereur.

Madrid, 4^e novembre.

Aujourd'hui, à 1 heure, a eu lieu l'ouverture solennelle des cours de l'Université. Les ministres et la municipalité y assistaient. On a procédé à la réintégration des professeurs destitués sous le régime précédent, et à l'installation de M. Fernando Castro comme recteur. MM. Castro et Zorrilla ont prononcé des discours affirmant énergiquement la liberté d'enseignement et la liberté de commerce. Ils ont été très applaudis. L'assistance était très considérable. Un ordre parfait n'a cessé de régner.

Le marquis de Novaliches va mieux.

On annonce pour aujourd'hui plusieurs manifestations ou réunions républicaines.

Il y a scission dans le parti démocratique.

Madrid, 2 novembre.

Un décret de M. Sagasta a pour objet de réglementer l'exercice du droit de réunion.

Aux termes de ce décret, les réunions devront être déclarées vingt-quatre heures à l'avance. Elles ne pourront être ni périodiques, ni permanentes. Elles perdent leur caractère pacifique si des individus armés y assistent. Les réunions en plein air sont soumises aux ordonnances municipales.

La Junte du Ferrol s'est dissoute le 29 octobre.

Nouvelles d'Espagne

Nous avons appris, par le télégraphe, que la Junte de Madrid (en d'autres termes le conseil municipal issu du suffrage universel) avait discuté une motion de blâme contre le gouvernement provisoire, motion basée sur ce que ledit gouvernement provisoire, sans droit ni mandat à cet effet, aurait exprimé une opinion sur la forme du gouvernement.

Une correspondance de Madrid annonce qu'un groupe considérable de progressistes (comme qui aurait dit avant février 1848, le parti Thiers-Barrot chez nous) se range à l'opinion des chefs démocrates. Voici les réflexions du chroniqueur madrilène :

« Pour bien se rendre compte de la portée de cette manifestation, qui doit être appuyée, dit-on, par des démonstrations populaires, il faut savoir que le parti démocratique, quoique ne se confondant jusqu'ici ni avec les républicains, ni avec les monarchistes, se compose en réalité des monarchistes ultra-libéraux et des républicains modérés ; c'est une masse flottante, indéfinie qui, très probablement, formera le centre, la plaine du futur congrès constituant. »

« On conçoit l'intérêt des deux autres grands partis, monarchistes et républicains, à se rattacher ses indécis dont le suffrage peut entraîner le succès ou la défaite. Aussi les amis du ministère ne négligent-ils rien pour détourner l'orage dont-il est menacé ; depuis deux jours, ils sont en campagne luttant de leur mieux contre l'influence des républicains. »

« Qui l'emportera ? Je n'en sais rien. » Nous ne serions point surpris, malgré tout ce qu'on dit et tout ce qu'on écrit, à vol de pensée que ce fût la république. Les moutons de Panurge sont natis de l'Espagne. Il est vrai qu'ils ont passé, et en grand nombre les Pyrénées.

— Le ministre de la justice va publier un décret sur l'unité des fueros, pour ce qui concernera l'ordre judiciaire.

Les tribunaux de commerce ainsi que ceux de guerre et de marine seront supprimés et remplacés par les tribunaux ordinaires.

— La *Gazette d'Augsbourg* consacre une longue correspondance à l'examen de la candidature du duc de Montpensier, au trône d'Espagne. Elle conclut en considérant cette candidature comme ne devant avoir aucune probabilité de succès, et elle ajoute même que le maréchal Serrano aurait envoyé auprès du duc un ami sûr, avec la mission de lui faire envisager le peu de chance qui existerait pour lui, d'arriver à un résultat favorable.

— Mazzini a adressé une lettre à M. Castely. On y lit ce qui suit : Mon cher frère, l'Espagne vient de réaliser glorieusement une révolution immaculée qui peut, si elle est logique avec son origine et si elle a l'audace qui, à certains moments, se dénomme génie, la placer à la tête des nations européennes, réalisant ainsi les espérances que si souvent vous m'avez manifestées dans nos colloques. L'Espagne peut et doit donner le baptême de la réalité à la grande idée de l'époque, conquérir la plus glorieuse des initiatives, pendant une large étape dans la voie de la civilisation. Si elle n'ose pas faire ce que le monde attend d'elle, elle se condamne à une période d'infériorité et d'anarchie et à la nécessité qu'il faut éviter provisoirement, la nécessité d'une autre révolution. Que Dieu vous éclaire tous !

Votre ami. — Joseph MAZZINI.

Pour extrait : A. Layton.

Revue des Journaux

MONITEUR.

On lit dans le bulletin du *Moniteur* :

« L'emprunt décrété par le gouvernement provisoire d'Espagne, auquel nous faisons allusion hier, est fixé à 100 millions de piastres (550 millions de francs environ). Il sera ouvert par une souscription publique et garanti par des valeurs représentant au minimum 122 millions de piastres. Cette mesure a été accueillie avec faveur par l'opinion publique et par le monde des affaires. »

CONSTITUTIONNEL.

Le *Constitutionnel* poursuit sa polémique avec la *Liberté* :

« Sans doute, et ici nous ne saurions qu'être de l'avis de M. de Girardin, un peuple est sage, écrit M. Baudrillard, quand il sait conserver et s'efforce d'améliorer même un mauvais gouvernement ; mais, s'il n'a pas en cette sagesse, faut-il le précipiter au fond de sa faute, et le condamner, pour le plus grand honneur de la logique, à une forme de gouvernement pour laquelle il ne serait pas mûr ? N'est-ce pas là, s'il en fut, de la logique à outrance ? Parce que des hommes ont pris sur eux, dans un pays qui s'appelle l'Espagne ou la France, il importe peu, de mettre à bas un gouvernement bon ou mauvais, à tort ou à raison ; à tort neuf fois sur dix, faut-il qu'ils ne s'arrêtent plus ? Leur devoir n'est-il pas de se modérer au contraire dans le plus grand nombre des cas ? De quel droit usurperaient-ils le pouvoir constituant ? Ce qu'on leur demande est clair et leur devoir est des plus simples et tout tracé. Qu'ils luttent de leurs personnes contre l'anarchie, qu'ils remplissent l'interrègne du pouvoir. Que le provisoire ne vise qu'au provisoire. Il a aujourd'hui, il n'a pas demain. »

« Voilà pourquoi les hommes qui ont pris en Espagne la responsabilité terrible d'une révolution doivent être approuvés de ne pas avoir surfait leur rôle, quoique sur certains points nous trouvions qu'ils soient allés déjà trop loin, et que rien ne réclamait dès aujourd'hui leur mesure contre les couvents. Qu'ils soient l'épée de l'ordre qu'ils ne prétendent pas à être les fondateurs d'une société ou d'un régime. Qu'ils élaborent l'œuvre constitutive, soit, comme peut le faire une simple commission, s'ils sont en état de le faire utilement ; mais qu'ils se retirent le plus tôt possible devant la nation. »

On lit dans la même feuille :

Nous avons reçu un nouveau manifeste de la réunion occulte qui s'intitule : *Commune révolutionnaire de Paris*. C'est un appel au massacre et à l'assassinat, écrit dans ce style d'énergumène qui déjà caractérisait la publication du même genre dont nous avons entretenu nos lecteurs, il y a deux ou trois mois. Nous avons tardé quelques jours à signaler ce document, dont chaque ligne sue le régicide et le sang, parce qu'il n'est guère que la répétition du précédent. Peut-être ne nous serions-nous pas décidés à révéler son existence au public si la plupart de nos confrères n'avaient jugé à propos d'en parler.

Nous n'avions pas besoin de cette pièce pour savoir qu'une horde existe, à Paris et dans quelques-unes de nos grandes villes, fanatique à froid, prêchant le crime en phrases de mélodrame, qui tombent saccadées comme le couperet de la guillotine, sans oublier pourtant les effets calculés d'images et d'antithèses.

La monotonie de ces appels sanguinaires ôte jusqu'à l'intérêt de curiosité qui pourrait s'attacher à l'atrocité de pareils manifestes.

Nous devons pourtant protester contre les assertions des écrivains trop naïfs qui vont répétant que c'est faute d'issue suffisante donnée à la liberté d'écrire que ces programmes d'une démagogie hideuse se produisent.

On sait qu'ils n'ont jamais été plus communs et plus menaçants qu'aux époques de licence de la presse, au temps de la première révolution, et dans les plus mauvais jours du règne de Louis-Philippe. Il n'y a pas de remède préventif contre ces criminelles folies ; c'est aux honnêtes gens à les rendre impuissantes par leur union, leur dévouement à l'ordre et aussi par leur dégoût pour les productions malsaines d'une presse provocatrice. Voilà la police morale que la bourgeoisie devrait faire sur elle-même et que malheureusement elle ne fait guère.

Elle encourage le dénigrement et l'insulte par la vogue qu'elle assure à leurs organes ; elle rit de bouffonneries honteuses et sinistres ; elle s'étonne ensuite de voir la même lie descendre encore plus bas. C'est trop d'irréflexion et d'inconséquence. On

avait exécuté Louis XVI et Marie-Antoinette dans les plus bas libelles, avant de les exécuter sur l'échafaud. Nous craignons plus l'assassinat moral que la provocation au meurtre, mais nous reconnaissons que le premier précède et prépare bien le second. — C. PIEL.

JOURNAL DES DÉBATS.

Faisant allusion à un bruit répandu par quelques journaux, le *Journal des Débats* s'exprime ainsi dans son bulletin, sous la signature de M. P. David :

« On sait qu'une commission internationale est réunie ou va se réunir à Saint-Petersbourg pour étudier la question des projectiles explosibles. L'Empereur Alexandre songerait à soumettre aux commissaires un projet de gouvernement européen, dans l'espérance que ce serait là un point de départ pour faire plus tard de cette question l'objet de négociations diplomatiques. Bien que nous soyons, pour notre part, très favorables à l'idée d'un désarmement général et simultané de tous les Etats de l'Europe, nous ne voyons pas bien à quel titre les membres de la commission internationale pourraient s'en occuper, même d'une façon officieuse. Nous ne faisons donc mention du projet attribué à l'empereur Alexandre que sous toutes réserves, et en regrettant de ne le trouver si peu vraisemblable. »

MONDE.

On lit dans le *Monde*, sous la signature de M. Armand Ravelet :

« Le nouveau gouvernement ne manque pas de rejeter la dette espagnole sur les gouvernements antérieurs, et de fait, il est difficile de faire la part de chacun. Ce qui reste visible, c'est que la révolution n'a pas diminué les dépenses, qu'elle a supprimé une partie des recettes, et qu'elle annonce des travaux extraordinaires pour venir en aide aux ouvriers sans emploi. Les peuples qui font une révolution par économie ressemblent aux gens qui mettent le feu à leur maison pour échapper aux frais d'entretien. »

Pour extrait : A. Layton.

Nouvelles du jour.

Les ministres se sont réunis aujourd'hui en conseil, au palais de St-Cloud, sous la présidence de l'Empereur.

On dit que la question relative à la convocation des chambres a été discutée dans cette séance. Rien ne paraît encore décidé soit pour le 15 décembre soit pour les premiers jours de janvier ; mais il est positif, dès aujourd'hui, que la convocation n'aura pas lieu pour le courant de novembre.

La séance d'ouverture sera tenue dans la salle des Etats au nouveau Louvre. L'Empereur l'Impératrice et le Prince Impérial s'y rendront directement par le pavillon de Flore encore inachevé et par la grande galerie du musée.

— D'après plusieurs correspondances d'Espagne, les décrets libres-échangistes lancés par le gouvernement provisoire auraient produit un très mauvais effet dans beaucoup de provinces. De nombreuses adresses sont envoyées des districts manufacturiers, que l'invasion des produits étrangers ruinerait infailliblement. C'est pourquoi, ajoute une lettre de Madrid, le ministère a décidé que la question serait provisoirement réservée pour être soumise à l'examen des Cortès. Une résolution analogue aurait été prise à l'égard des octrois. Voilà qui est très-bien. Mais rétabli-on, jusqu'à la décision à intervenir, les taxes douanières et municipales ? Les correspondances n'en disent rien. C'est cependant la chose qui importe, soit à l'industrie locale, soit aux pays qui sont en relations de commerce avec la Péninsule.

— M. Salustiano Olozaga, chargé d'une mission extraordinaire près le cabinets de Londres et de Paris, partira bientôt de Madrid pour ces capitales.

— C'est le père Hyacinthe qui prêchera l'Avent à Notre-Dame. La nef sera réservée pour les hommes à l'exclusion des femmes.

— On mande d'Evreux que plusieurs jésuites expulsés d'Espagne viennent d'acheter aux Andelys une magnifique propriété, et qu'on s'occupe en ce moment de l'approprier à l'usage d'un établissement d'instruction.

Pour extrait : A. Layton.

Chronique locale.

Un mouvement important vient de s'opérer dans la magistrature du ressort :

M. Calmel de Puntis procureur impérial

à Cahors, est nommé conseiller à la cour impériale d'Agen, en remplacement de M. Dubernet de Bosq, décédé ;

M. Roux, procureur impérial à Condom, est nommé procureur impérial à Cahors.

M. Ratoin, procureur impérial à Mirande, est nommé procureur impérial à Condom.

M. Valette, substitut à Agen, est nommé procureur impérial à Mirande.

M. Nouvion, substitut à Lectoure, est nommé substitut à Agen.

M. Dupray, substitut à Nérac, est nommé substitut à Lectoure.

M. Vigneaux, juge suppléant à Lectoure, est nommé substitut à Nérac.

Par décret impérial en date du 19 octobre, ont été nommés officiers de la Compagnie des Pompiers de Cahors :

- Capitaine. MM. Tourette (Victor);
Lieutenant. Bonysou (Ant.);
Sous-lieutenant. Barancy (Jean).

On nous écrit de St-Céré :

Ces jours derniers une fille ramassant du bois sur la propriété du sieur P... fut frappée mortellement par le propriétaire, de deux coups de manche de râteau. Elle expira quelques heures après. P... a été mis en état d'arrestation.

M. Lapeyrère, notre compatriote, élève de l'école de médecine et pharmacie de marine de Rochefort, vient d'obtenir la première place au concours général de sortie. Cet éclatant succès, auquel nous sommes heureux d'applaudir, lui a valu la lettre suivante de S. Exc. le Ministre de la Marine :

Monsieur,

« L'Empereur, par un décret du 24 octobre 1868, rendu sur mon rapport, vous a promu au grade d'aide-major. Sa Majesté me charge de vous faire ses félicitations. Recevez aussi les miennes, avec l'assurance de ma considération distinguée. »

Le Ministre, secrétaire d'Etat de la marine et des colonies, Signé : REGNAUD DE JENOUILLY. »

M. Lapeyrère, ancien élève du Lycée de Cahors, est né à Crayssac.

COUR IMPÉRIALE D'AGEN.

Tribunal de Cahors.

DÉPARTEMENT DU LOT.

EXTRAIT

Des minutes du Greffe du Tribunal de 1re instance de Cahors.

Par jugement contradictoire et définitif du tribunal correctionnel de Cahors en date du vingt-sept août mil huit cent soixante-huit.

Les nommés : 1° Albarel (Jean-Pierre), âgé de quarante-neuf ans, boucher, né à Cras, arrondissement de Cahors, demeurant à Mercuès, arrondissement de Cahors; 2° Fraysse (Pierre), âgé de cinquante-neuf ans, boucher, né et demeurant audit Mercuès arrondissement de Cahors, déclarés coupables, de détention dans leur magasin, de faux poids et de substance alimentaire corrompue, ont été condamnés, à la peine de dix jours d'emprisonnement chacun, et tous deux solidairement à seize francs d'amende chacun et aux frais. Le même jugement ordonne qu'extraît du présent sera inséré dans les journaux : Le Courrier du Lot et le Journal du Lot, et prononce la confiscation des objets saisis, en vertu des articles 3, 5, 6, de la loi du vingt-sept mars mil huit cent cinquante-et-un

Vu par nous, Procureur impérial près le Tribunal de 1re instance de Cahors, FERNAND DUPRÉ.

Pour extrait conforme, délivré à la requête de Monsieur le Procureur Impérial.

Pour le Greffier en chef du Tribunal de 1re instance de Cahors :

Le Greffier-Commis assermenté, ANDRIEU.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

septembre.

Naissances.

- 1er Soulié Henri, rue des Boulevards.
2 Arnaud Joseph, rue du Pal.
3 Jarlan Justine, Cabessut.
4 Costes Louise-Marguerite, rue Pellegry.
5 Mériquet Isabelle, aux Junies.

Décès.

- 1er Iches Françoise-Léonie 2 mois, Tapis vert.
2 Pradal Antoine Cordonnier, 68 ans rue Monphose.
3 Brassac Joseph, 98 ans rue Darnis.
4 Bouscass Claire 40 mois rue Mascoutou.
5 Fourès Pierre, cultivateur, 30 ans, aux Hortes.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 1er Septembre 1868.

14 versements dont 3 nouveaux 2,337 27
16 remboursements dont 6 pour solde 3,041 72

Conseil général.

Suite de la Séance du 28 août 1868.

conditions exigées par ce décret, et la demande ne pouvant dès-lors être sérieusement contestée, le Conseil est d'avis qu'il lui soit accordée une pension qui sera liquidée sur les bases établies par le décret du 20 décembre 1865, et qui ont servi à régler celle de son mari, c'est-à-dire à 237 fr., moitié de celle dont ce dernier était en jouissance.

Instruction primaire.—Gratuité absolue.

Aux termes de l'art. 8 de la loi du 10 avril 1867, sur l'instruction primaire, une subvention peut être accordée, sur les fonds départementaux, ou à leur défaut, sur ceux de l'Etat, en cas d'insuffisance des ressources affectées à la gratuité absolue de l'enseignement, aux communes, qui, indépendamment des 3 centimes spéciaux, ont voté 4 centimes extraordinaires additionnels au principal des quatre contributions directes. Plusieurs communes du département se sont mises en mesure d'établir l'enseignement gratuit, et leurs Conseils municipaux ont voté les centimes extraordinaires qu'on leur a demandés; mais comme, malgré ces sacrifices, ces ressources qu'elles se proposent d'affecter à la gratuité de l'enseignement, sont insuffisantes, l'administration, en adressant au Conseil le tableau de ces communes, exprime le désir qu'il leur soit accordé, sur les fonds départementaux, une subvention qui, jointe à celle de l'Etat, leur permettra de réaliser leur projet. Le Conseil regrette de ne pouvoir venir en aide à ces communes, mais l'épuisement des ressources départementales qui ne sont pas même suffisantes pour doter convenablement tous les services, et l'insuffisance des 3 centimes spéciaux pour subvenir aux dépenses de l'instruction primaire, ne lui permettent pas de prendre sur les fonds départementaux un crédit spécial pour cette subvention.

Budget de l'instruction primaire.

Le Conseil vote le budget de l'instruction primaire pour l'exercice de 1869, qui ne donne lieu à aucune observation.

Compte départemental de 1867.—Approbation.

Sur le rapport d'un membre de la première commission, le Conseil donne son approbation au compte des recettes et des dépenses pour l'exercice de 1867, après s'être assuré que toutes les dépenses avaient été régulièrement faites et d'après les prévisions du budget.

Compte départemental de 1866.—Règlement.—Communication du décret. Conformément aux dispositions de la loi du 10 mai 1838, un membre donne connaissance au Conseil du décret, en date du 25 avril 1868, qui arrête définitivement, en recette et en dépense, le compte de 1866. Le Conseil donne acte de cette communication.

Chemin d'intérêt commun n° 15.—Avances de M. Dufour.

M. Dufour, maire du Montat et propriétaire dans la commune de Vers, a demandé le remboursement d'une somme de 3,000 fr. qui lui reste due sur celle de 4,000 fr. qu'il a avancée en vue d'activer la partie du chemin d'intérêt commun, n° 13, comprise entre Vers et le hameau de Cabridens. MM. les Agents-voyers, à qui cette demande a été communiquée, prétendent que si M. Dufour n'a pas été remboursé dans le délai convenu entre l'administration et lui, c'est que les ressources de la ligne, n° 13 n'ont pas été suffisantes pour pouvoir acquitter cette dette, et ils expriment le désir que sur les fonds départementaux, le Conseil général accorde à la ligne, n° 13, une subvention de 2,100 fr. qui, avec celle de 900 fr. dont on pourra disposer dans le cours de l'exercice de 1869, avec les produits de la ligne n° 13, formerait une somme suffisante pour solder ces avances. La première commission, qui a eu à apprécier cette demande, fait observer par l'organe de son rapporteur, que la créance de M. Dufour n'est pas à proprement parler une dette départementale, qu'elle doit être acquittée aux frais de la ligne, n° 13, et que le Conseil peut d'autant moins accueillir la demande, qu'il a déjà été fait emploi de toutes les ressources du département. En conséquence, elle en propose le rejet qui est prononcé par le Conseil.

Caserne de Castelnaud.—Cession de la mitoyenneté d'un mur.

La dame Angélique Benays, veuve Palmié, et le sieur Delperié, son gendre, ont adressé à M. le Préfet une demande tendant à obtenir la cession de la mitoyenneté d'une surface de 7 mètres 20 centimètres du mur pignon de la gendarmerie de Castelnaud, appartenant au département, et ils offrent de payer immédiatement le prix de cette cession, évalué par M. l'Architecte départemental à 14 francs 40 cent. Le Conseil ne voit aucun inconvénient à ce que cette demande soit accueillie, et il autorise M. le Préfet à faire cette cession au prix indiqué par M. l'Architecte.

Ville de Figeac.—Etablissement d'une rue destinée à faciliter l'accès de l'hôtel de la sous-préfecture.—Demande d'indemnité.—Rejet. La ville de Figeac a décidé l'ouverture d'une rue qui aurait pour effet de dégager et de faciliter l'accès de l'hôtel de la sous-préfecture, et d'assainir en outre le quartier environnant cet édifice départemental. La dépense à faire est évaluée à la somme de 20,000 fr. environ. Vu l'état de gêne dans lequel se trouve dans ce moment-ci la commune de Figeac, qui, depuis quelques années, a exécuté des travaux importants, mais fort coûteux; vu les avantages qui en résulteraient pour le département, le Conseil municipal de cette localité a demandé qu'il lui fût accordé, sur les fonds départementaux, une subvention de 3,000 fr. qui lui serait nécessaire pour solder cette dépense. La situation financière du département ne lui permettant pas de prendre sur les fonds départementaux, qui ont déjà été affectés à des besoins plus urgents, la subvention demandée, le Conseil se trouve dans la nécessité de ne pouvoir accueillir favorablement cette demande, qui par conséquent est rejetée.

Chemin vicinaux.—Commune de Fourmagnac.—Affectation de 5 centimes spéciaux.

Par une délibération en date du 4 mai dernier, le conseil municipal de Fourmagnac a demandé à être dispensé de porter les cinq centimes spéciaux que s'impose la commune sur le chemin vicinal de grande communication n° 29, de Figeac à Rouquayroux, et à les affecter désor-

mais au chemin vicinal n° 3, qui est bien plus utile à cette localité que le chemin n° 29, dont il lui est presque impossible de se servir. Le Conseil reconnaît que cette réclamation est justifiée et il autorise la commune de Fourmagnac à affecter au chemin n° 3 les centimes portés précédemment sur le n° 29.

Routes départementales et service hydraulique.—Rapport de l'Ingénieur en chef.

Navigation du Lot.—Rapport de l'Ingénieur en chef.

Mines.—Rapport de l'Ingénieur en chef.

Télégraphie.—Rapport de l'Inspecteur.

Un membre donne connaissance au Conseil, 1° du rapport de M. l'Ingénieur en chef du Lot, sur la situation du service ordinaire et du service hydraulique dans le département; 2° du rapport de M. l'Ingénieur en chef de la navigation et des travaux du Lot, sur la situation de ce service; 3° du rapport de M. l'Ingénieur en chef des mines, sur la situation de l'industrie minière dans le département; et enfin, de celui de M. l'Inspecteur de Montauban, chargé du service télégraphique dans ce département. Le Conseil reçoit avec intérêt la communication de ces divers documents.

Bulletin spécial de l'instruction primaire.

Par une circulaire en date du 24 juillet dernier, S. Ex. le Ministre de l'instruction publique a invité M. le Préfet à proposer au Conseil général l'allocation d'un crédit destiné à la publication d'un Bulletin spécial pour l'instruction primaire. Dans le courant de la dernière session, le Conseil eut à se prononcer sur une demande de la même nature, à laquelle l'insuffisance des ressources départementales ne lui permit pas de donner suite: depuis cette époque, la situation financière du département ne s'étant pas améliorée, le Conseil se trouve dans la nécessité de persister dans sa première décision.

Routes départementales.—Projet de diverses réparations.

Un membre soumet au Conseil les projets dressés par M. l'Ingénieur en chef pour travaux neufs ou grosses réparations aux routes départementales. Ces projets consistent :

- 1° Route départementale n° 1.—Réparation du pont St-Félix de Gramat;
2° Route départementale n° 7.—Rectification de la côte de Merlançon;
3° Même route.—Raccordement avec le chemin de grande communication n° 33;
4° Route départementale n° 14, construction de cette route à travers le champ de foire de Gramat;
5° Route n° 5 et route n° 21.—Elargissement des traverses de Labastide-Murat et de Castelnaud.

Le Conseil donne son approbation à ces projets et regrette de ne pouvoir voter les fonds nécessaires pour leur complète exécution.

Budget de 1869.—Règlement.

Après avoir voté le budget des recettes pour l'exercice de 1869, le Conseil passe au règlement définitif du budget des dépenses du même exercice, qui demeure ainsi arrêté:

Table with 2 columns: Sous-chapitre 1er, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17. Corresponding values: 42,810, 21,493 32, 2,930, 188,500, 205,697 30, 25,000, 56,000, 20,700, 3,000, 3,800, 5,800, 16,700, 66,429 36, 1,222 85, 56,845 08, 100.

716,927 91

Le sous-chapitre 20 et autres sont votés dès qu'ils sont présentés.

Ligne n° 21.—Affaire Planacassagne.

L'indemnité allouée au sieur Planacassagne, dans les précédentes séances, sera soldée :

- 1° Avec une somme de 18,648 fr. 78 c., prise sur les fonds de la vicinalité; 2° avec celle de 4,351 fr. 22 c., qui sera imputée sur les fonds libres de 1867, articles 1 et 3, ce qui porte le total de cette indemnité à 23,000 fr.

Entretien des chemins vicinaux de grande communication.

Ainsi qu'il a été déjà décidé, l'entretien des chemins de grande communication sera effectuée : 1° au moyen d'une journée de prestation en nature; 2° d'un tiers des 5 centimes communaux; 3° d'une somme de 50,000 fr. qui sera inscrite au sous-chapitre 5.

Ventes des Conseils d'arrondissement.

Plantation d'arbres sur les routes départementales.

Le Conseil passe ensuite à l'examen des vœux émanés des conseils d'arrondissements, et il appuie : 1° le vœu émis par le Conseil d'arrondissement de Figeac que les plantations déjà commencées sur la route départementale, n° 13, soient continuées et que de pareilles plantations soient faites sur toutes les routes départementales aux abords des localités importantes;

Rectification de la route impériale n° 140.

2° Celui émis par le même Conseil que la route impériale n° 140, soit rectifiée dans la côte de la Croix-Blanche qui laisse beaucoup à désirer;

Reconstruction du pont de la Visitation, à St-Céré.

3° Celui émis par le même Conseil, que le pont de la Visitation à St-Céré, sur la route impériale, n° 140, soit reconstruit;

Augmentation du crédit annuel de l'entretien de la Dordogne.

Amélioration des barrages établis sur la Dordogne.

4° Celui émis par le même Conseil, que le crédit annuel, destiné à l'entretien de la rivière de la Dordogne, soit augmenté, et celui émis par le Conseil d'arrondissement de Gourdon pour que les barrages établis sur cette même rivière soient améliorés de façon que les poissons voyageurs puissent librement circuler;

Navigation du Lot.—Achèvement des travaux.

5° Ceux émis par les Conseils d'arrondissement de Cahors et de Figeac pour que les travaux à faire sur la rivière du Lot soient exécutés le plus tôt possible. Il appelle l'attention spéciale de M. l'Ingénieur en chef de la navigation sur le désir exprimé par le Conseil d'arrondissement de Cahors, que les travaux de la navigation du Lot soient surveillés de manière que ces travaux ne nuisent pas aux propriétés riveraines en y faisant refluer les eaux, et que les propriétaires puissent faire sur les rivages qui leur appartiennent les travaux nécessaires pour la garantie des eaux.

Pont de Souillac.—Travaux de défense.

Le Conseil d'arrondissement de Gourdon a émis le vœu pour que l'administration accordât les ressources nécessaires pour l'exécution de travaux de défense à effectuer en aval de la culée gauche du pont de Souillac; le Conseil appuie ce vœu et insiste pour qu'il lui soit donné satisfaction le plus tôt possible, les réparations demandées ayant un caractère d'urgence incontestable.

Cours d'adultes et écoles communales de filles.

Le Conseil d'arrondissement de Figeac a émis encore le vœu que l'Etat augmente autant que possible les sacrifices qu'il a déjà faits, soit pour les cours du jour, soit pour les cours d'adultes, et qu'il soit établi dans presque toutes les communes des écoles communales de filles. — Le Conseil reconnaît qu'il a été déjà donné en grande partie satisfaction à ces vœux et que dans cette circonstance il ne peut qu'engager l'administration à continuer de rechercher les meilleurs moyens de satisfaire aux besoins du service de l'instruction primaire.

Pêche.—Surveillance.

Le même Conseil a émis le vœu que la pêche soit activement surveillée sur tous les cours d'eau de l'arrondissement, et qu'on prenne des mesures sévères pour empêcher surtout l'empoisonnement des poissons. — Le Conseil prenant en considération ce vœu, appelle, sur ce point l'attention de l'Administration.

Rétablissement de la taxe sur le pain et sur la viande de boucherie.

Après avoir pris connaissance d'une délibération dans laquelle le Conseil d'arrondissement de Figeac expose que la récolte en céréales de cette année ne sera pas meilleure que celle de l'année dernière et demande qu'il soit pris des mesures pour atténuer, autant que possible, le malaise qui résultera pour la classe pauvre de cet état de choses, le Conseil général croit devoir indiquer comme un moyen efficace de remédier à des souffrances malheureusement inévitables, le rétablissement de la taxe du pain. La suppression de la taxe est loin d'avoir produit les résultats espérés. La concurrence sur laquelle on avait compté ne s'est produite dans aucune des localités de ce département. Les boulangers ont seuls profité de la mesure au détriment des consommateurs qui payent, presque partout aujourd'hui, le pain aussi cher qu'ils le faisaient lorsque les céréales coûtaient un 1/3 de plus. Sans doute, l'autorité municipale n'a pas perdu le droit de prendre des arrêtés pour la taxe du pain, mais les Maires s'ont généralement abstenus par une juste déférence pour les instructions de l'autorité supérieure. D'après ces considérations, le Conseil émet le vœu que ces instructions soient modifiées et que les Maires soient avisés de l'entière latitude qui leur est laissée dans l'appréciation des besoins de leurs communes, au sujet de la taxe du pain. Le Conseil fait observer, en même temps, que les mesures qu'il sollicite pourraient aussi s'appliquer à la taxe de la boucherie.

Chemin de fer de Capdenac à Lyon.—Etablissement d'un service direct.

La section d'Aurillac à Murat vient d'être livrée; il y a aujourd'hui un chemin de fer continu d'Aurillac à Lyon, il importe essentiellement qu'un service direct et non interrompu soit établi de Lyon à Capdenac. Aussi le Conseil émet le vœu que M. le Ministre des travaux publics veuille bien inviter les compagnies d'Orléans et de Lyon (Méditerranée), à s'entendre pour l'établissement immédiat de ce service direct. Il signale les graves inconvénients qui résultent du maintien d'un état de choses qui force les voyageurs à coucher en route, soit à St-Germain-les-Fossés, soit à Mura.

Etablissement d'une station à Flaujac.

Dans toutes les précédentes sessions, le Conseil général a émis le vœu qu'il fût établi une station près Flaujac, sur le chemin de fer de Capdenac à Périgueux. Dans la dernière session, en présence de l'inutilité des demandes antérieures, il se borna à réclamer l'établissement d'une halte de quelques minutes vers le même point; il renouvelle ce vœu cette année et insiste pour qu'il lui soit donné satisfaction le plus tôt possible.

Etablissement d'une station à Floirac.

La commune de Floirac demande depuis longtemps une station à Floirac, qui serait établie près de la maison du garde, n° 109. S'il n'était pas possible d'établir une station, il est à désirer qu'on y établisse au moins une halte et que le garde barrières fût prévenu des retards des convois, afin que le public ne stationnât pas des heures entières. Le Conseil apprécie ces vœux et insiste pour qu'il lui soit donné satisfaction le plus tôt possible.

Gendarmerie.—Etablissement d'une brigade à St-Géry, et remplacement de la brigade à pied de Payrac par une brigade à cheval.

Le Conseil émet le vœu qu'il soit établie une brigade de gendarmerie à pied à St-Géry, et que la brigade à pied de Payrac soit convertie en brigade à cheval.

(La suite au prochain numéro).

LES ASSASSINS

Voici en quels termes le Pays annonce à ses lecteurs le deuxième manifeste qu'il vient de recevoir de la Commune révolutionnaire de Paris :

« Nous remercions de tout notre cœur la bande de brigands qui s'intitule : Comité d'action de la commune révolutionnaire de Paris, de vouloir bien nous tenir au courant de ses intéressantes publications. La poste vient, en effet, de nous remettre sous enveloppe le deuxième numéro de la feuille républicaine. »

« Nos lecteurs se souviennent du premier numéro. Il fut lu par M. Félix Pyat en plein meeting de Londres, et chacune de ses lignes suintaient le sang, et chacun de ses mots préchaient l'assassinat. Nous l'avons publié sans hésitation. »

« Et pourtant il n'y avait pas encore ce que nous y trouvons aujourd'hui, l'insulte aux deux choses saintes de la France : le laboureur et le soldat. »

« Eh bien, nous allons faire pour le deuxième numéro ce que nous avons fait pour le premier. »

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

COMMUNE RÉVOLUTIONNAIRE DE PARIS.

(N° 2)

Citoyens,

La conscience vivante de la France, le peuple de Paris a parlé.

La conscience de l'Empire, ou plutôt ce qui reste de cette mort, la peur a répondu.

Le glas de Fontainebleau a répondu au tocsin de la commune. Le rôle du crime, à la voix du droit.

Troublé dans sa longue impunité, l'homme de Décembre crie et prie, et veut mourir en hostie pour les siens... Un pélican ! Plus il mourra. Plus ils vivront. Race de chiendent !... Dieu protège la France !... Si Napoléon I^{er} eût eu la chance d'être tué par Mallet, Napoléon II eût régné. Le meurtre du duc d'Enghien a couronné Henri V ; et Guillaume Tell a fondé l'empire suisse !

Décidément les empereurs perdent la tête comme leurs femmes ! César tourne en Charlotte !...

C'était bien la peine de tuer trois républiques. Pourquoi divaguer, quand on a la raison du canon ?

Pourquoi ? — Parce qu'avec ses gendarmes, ses confesseurs et ses avocats, ce pouvoir fort est un accusé ; parce que son trône est une selle ; parce que le banc de ses ministres est le banc de la défense ; parce que ses avocats, jamais pouvoir n'en a eu tant ; maîtres Rouher, Baroche, Pinard, etc., plaident en vain les atténuants pour un crime impardonnable, depuis longtemps jugé et condamné par la haute-cour ; parce que le contumace a relevé lui-même l'échafaud pour exécuter l'arrêt ; parce qu'exécuter n'est pas assassiner ; parce qu'enfin, signe du temps, après les vieilles sentences de Charles I^{er} et de Louis XVI, celle de Maximilien a rendu tout son timbre à ce mot : Justice !

C'est pourquoi il est fou. La Providence a ses nés.

L'Empereur de Décembre, le troisième dans la dynastie des coups d'Etat, craint d'être le quatrième dans celle du châtiement. Le tyran « tue et dort ; » mais le son des balles l'éveille. Le spectre rouge du fusillé lui revient avec les mortes ressuscitées. Les républiques aussi ont la vie dure. L'Élu de la poudre n'en est pas toujours maître. Il tremble donc que le peuple de Paris fasse comme le Mexique de Juárez, l'Angleterre de Cromwell et la France de Robespierre : Justice.

Elle sera faite, Nous le jurons ! Comment ? Par l'opposition ? Non par la révolution ; et la révolution, comme toujours, par le peuple de Paris.

Son cri, le nôtre, a troublé le sommeil des uns et la prudence des autres, dormeurs et endormeurs. Le courage est toujours en minorité. Mais c'est assez.

Où, c'est assez de vous, étudiants et ouvriers, vous la science et la force, la tête et le bras, si, comme toujours, vous les mettez ensemble au service du droit.

Union et action. Union républicaine et action révolutionnaire pour la Justice.

Vous d'abord, étudiants, fils de la bourgeoisie, l'ainée du peuple (l'ainée oblige, tous vos privilèges appellent à votre conscience. Savants, vous êtes responsables de l'erreur des autres ; riches, de leur misère ; jeunes de leur torpéur. Avoir, savoir, pouvoir, vous devez tout cela au peuple qui vous a conquis les biens des nobles par son sang, et vous les a maintenus par l'impôt. Souvenez-vous du milliard. Payez votre dette. Traitez qui met ses études ou ses plaisirs avant son devoir ! La liberté n'est pas plus une grisetie qu'une comtesse. Insisterait vous insulter. Etudiants, justice !

Justice, ouvriers ; vous surtout, payeurs d'indemnités, d'impôts et d'usures de toute sorte. Qui plus que vous a besoin de Justice ? La Justice est votre droit comme le travail votre devoir.

Si vos mains sont calleuses, votre conscience ne l'est pas. La noblesse est morte : la bourgeoisie se meurt ; le peuple vit. L'égoïsme et l'oisiveté ne l'ont pas tué. La vie, la sève, le sentiment du droit, du devoir, la passion, l'action, sont là. Lui-même aujourd'hui s'affirme et se dévoue partout. En Amérique, qu'est-ce que Lincoln ? Un ouvrier. Juárez ? ouvrier. En Europe, Berezowski, Allen, Pianori, Barreit, Pieri, et l'espagnol Garrido ? tous ouvriers. Un nom français manque à cette liste de héros et de martyrs du peuple. Ouvriers de Paris, vous, la souveraine puissance, vous, les nerfs et les muscles de la révolution, vous, la force du droit et le bras même de la justice, à votre tour ! Assez de repos ! L'œuvre ne peut se faire sans vous. Vos frères de Madrid vous somment comme nous : Plus de Pyrénées ! Ouvriers, justice !

Justice, une dernière fois pour toutes, contre l'Empire qui a refait tout ce que le peuple de Paris a détruit par trois révolutions, au nom de Liberté, Égalité, Fraternité.

En 89, le peuple avait détruit les nobles ; l'empire a refait le duc de Morny.

En 1830, le peuple avait détruit les jésuites ; l'Empire a refait Pie IX.

En 48, le peuple avait détruit les juifs ; l'Empire a refait Macaire sur huit emprunts.

Et pardessus tout cela, le soldat !

Et toi, pauvre soldat sorti de ce peuple pour y rentrer, faut-il aussi te crier ce mot que tu n'entends plus : Justice ? Le tambour est ta conscience. Automate, va, suis au pas ce Marlborough dans ses guerres de casse-cou. La France a trop de sang ! Pour la peine et la nôtre, sers-le dans

son coup d'Etat au dehors comme au dedans. Pas plus Décembre que Brumaire, l'assassin de la Liberté ne sauvera le pays. Si la gloire d'Austerlitz a fini à Waterloo, où finira celle de Mexico ? Va, soldat du Pape, soldat de police. Chassepot n'a pas assez « fait merveille. » Déserte l'honneur pour la croix, la justice pour le prestige. Chair à canon, va refaire les aigles. Tue ou meurs pour la santé de deux tyrans malades ! Toi qui as reçu en dépôt l'intégrité du sol, en garde le corps sacré de la patrie, tu en as perdu l'âme ! Va donc au Rhin pour revenir à la Loire.

Quoi ! dans cette armée d'un million d'hommes, pas un soldat de la France, pas un seul qui dira : La mort d'un homme sauverait un peuple. Si Mallet eût réussi, nous évitions deux invasions. Nous allons à la troisième. La patrie avant l'Empereur. Que la première balle soit pour le prussien du Louvre.

Il y en a, nous le savons, soldats, et chefs, qui sacrifieraient volontiers leur grade et leur vie à la France !

Mais la justice privée serait une lâcheté publique. Le peuple de Paris ne doit confier à personne le soin de sa tâche. Il doit se délivrer de l'Empereur en se délivrant de l'Empire. Il est responsable, lui aussi, du crime pour l'avoir permis, et il doit l'expié en courant le risque d'en faire justice. Car, malgré les clameurs, nous ne prenons pas le change et ne nions pas le droit. Toute la perversité du banc ne peut changer l'assassin en victime. Il s'agit de justice aujourd'hui comme il y a soixante-seize ans !

Citoyens, le 22 septembre 1792, après dix siècles d'iniquités, le soleil entrant dans le signe de la Balance, symbole du droit, la France entra en république, gouvernement de la justice.

Le 21 janvier suivant, justice était faite !

Alors comme aujourd'hui, la patrie était en danger : les Prussiens étaient à Verdun. Mais la Convention était aux Tuileries ; et le 21 janvier 93, il n'y avait plus ni roi ni Prussien en France. Le roi était perdu et la France sauvée !

La Justice fit le salut.

Le 21 janvier 1815, le surlendemain de Waterloo, l'inverse ! L'Empereur était aux Tuileries et les Prussiens en France. L'Empereur était sauvé et la France perdue !

L'esclavage fit la ruine !

C'est de l'histoire ! Choisissons.

Français de 68, fils de 92, s'il nous reste un peu du sang de nos pères dans le cœur, faisons comme eux : justice et salut. Mêmes ennemis au dehors et au dedans. Les Bonapartes sont pires même que les Bourbons. Nous n'avions pas donné à garder aux Bourbons la république que les Cains ont tuée.

La république, citoyens, la république de 92, voilà le vrai gouvernement du pays par le pays, ou plutôt par le droit, par le peuple ; le seul gouvernement juste et salutaire, le seul vraiment national et français, ni anglais, ni romain, ni haïtien, ni pastiche, ni postiche, mais franc ; le fruit naturel et vivant de la démocratie, né du sein même de la révolution, pour sauver la France du roi de Brunswick. Reprenons la république pour sauver la France de l'Empereur et de Bismark.

Il n'y a plus qu'un gouvernement possible, la république ! qu'un parti possible, la France. A bas l'autocrate et l'étranger ! Plus d'Empereur ni de Pape ! plus d'Italiens sur nous ! Ils nous mènent encore comme au temps de Machiavel. C'est l'Italie qui nous occupe. Pour un zouave que nous avons à Rome. Rome a dix prêtres dans chaque bourg de France, nous tenant au spirituel comme au temporel. L'Italie nous a donné la Médicis et la Saint-Barthélemy ; le Mazarin et son roi des dragonades ; enfin, les

Bonapartes et les coups d'Etat ? Assez de monstres exotiques, de maîtres hétéroclites, imposés par les cosaques noirs ou blancs. Revenons à nous, soyons nous-mêmes et non une chiourme d'ultramontains avec une médaille au cou ! Reprenons notre nature, notre droiture originale. Ne laissons pas plus longtemps la grande nation à la merci du dernier des Corses. Ne laissons plus au bandit le monopole du plomb ! Ne faisons pas mentir davantage l'oracle de Fontainebleau : « Ceux qui trempent leurs mains dans le sang ne profitent jamais de leur crime. » Justice donc pleine et prompt pour lui et pour les siens, pour toute la dynastie sans exception !

Justice jusqu'à la dernière génération de la race, fils, neveux et cousins, astres de première et troisième grandeur, errants ou fixes, en conjonction ou opposition, en recherche ou en attente du trône. Eclipse totale de l'empire du crime !

Justice complète, sans appel ni suris, de ce règne du meurtre, de ce tyran tremblant à l'ombre de son propre bourreau ! Une dernière échelle au « Parvenu ! » Qu'il souille l'échafaud comme le trône, afin que toute son œuvre croule après lui ! Le temps presse. Ne renvoyons pas à 1892 les balances et le glaive de la justice ! Ne remettons pas aux collégiens l'honneur de nous venger ! à l'urne la chance de nous sauver ! Votons, soit. Mais armons toujours. N'ayons qu'un bulletin : Justice ! qu'un candidat : Révolution ! qu'un serment : Liberté ! qu'une tactique : l'audace ! l'audace qui a pris châteaux et bastilles ; l'audace qui a fait et refait les miracles de Danton ; qui rendra force au droit, peine au crime ; qui remettra chaque chose à sa place, la France à elle-même, les Prussiens en Prusse, la raison à Notre-Dame, la commune à l'Hôtel-de-Ville, la convention aux Tuileries, et le tyran à la place de la Révolution !

Vive la République démocratique et sociale universelle.

Le Comité central d'action.

Crédit Foncier de France.

Le Crédit foncier de France fait aux propriétaires, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des immeubles, s'il s'agit de terres et de maisons, et du tiers s'il s'agit de bois ou de vignes, des prêts remboursables en cinquante ans moyennant une annuité de 6 fr. 06 0/0, amortissement compris. L'emprunteur a d'ailleurs le droit de se libérer par anticipation, en tout ou en partie.

S'adresser à MM. les notaires, ou directement au Crédit foncier, 19, rue Neuve des Capucines, à Paris.

M. PRETERRE, chirurgien-dentiste, lauréat de la faculté de médecine de Paris, est l'inventeur d'appareils brevetés s. g. d. g. et d'un système d'éducation donnant une parole parfaite aux sujets atteints de naissance de division palatine, qui les rend souvent incompréhensibles. (Grande médaille de Londres 1862 et médaille d'or unique à l'Exposition Universelle 1867). M. Preterre reprend en octobre ses cours de prononciation et les continuera jusqu'en mars. Se faire inscrire d'avance, 29 boulevard des Italiens, Paris.

VU LA GRAVITÉ DES FAITS A SIGNALER

L'ÉCLAIREUR FINANCIER

dirigé par M. SOURRIGUES, seul journal qui consente à rétracter ses erreurs, signale les erreurs, les réticences, le silence des journaux financiers, et ose dire la vérité

tire son numéro du 5 novembre 1868, à 45,000

exemplaires, contenant les LISTES DES TIRAGES

ABONNEMENTS : RUE LAFFITE, 41

4 fr. PAR AN 4 fr.

En un mandat ou timbres-poste.

L'assurance sur la vie entre de plus en plus dans nos mœurs. C'est un fait nettement accusé par les résultats obtenus et sur lequel nous appelons l'attention publique.

Aucune Compagnie n'a pris un développement aussi considérable que LA NATIONALE. Aucune aussi n'offre des garanties plus complètes.

L'importance et la solidité de cette Compagnie se justifient par les chiffres de ses opérations et de ses réserves.

1° Rentes viagères. — Elles sont constituées au profit des personnes qui veulent se donner plus de bien-être par l'augmentation de leurs revenus.

LA NATIONALE paie annuellement à ses rentiers viagers 5 millions 147 mille 624 fr. 70 ;

2° Assurances en cas de décès avec participation aux bénéfices. Elles ont pour objet d'aider les pères de famille à fonder ou à augmenter le patrimoine de leurs enfants, tout en les faisant jouir eux-mêmes du dividende afférent aux primes versées.

LA NATIONALE a réparti à ses assurés participants 4 millions 808 mille 52 francs.

Son capital social et ses réserves de toute nature élèvent son capital de garantie à 84 millions.

Prospectus de renseignements, à Paris, rue de Gramont. A Cahors, chez M. Francès.

Les souscripteurs au Journal du Lot, dont l'abonnement est dû, sont priés d'en envoyer montant en mandat sur la poste. Ils nous éviteront, par ce moyen, des frais de recouvrement.

Pour tous les extraits et articles non signés A Layon

A VENDRE EN BLOC OU EN PARCELLE

La Propriété de Malsaclet, située sur le Causse de Caix, à 1 kilomètre 1/2 de la GARE DE St-MARCS, Commune de Cahors (Lot), qui se compose :

1° D'un beau Vignoble, renommé par le cru de son vin. — 2° Terre labourable, Bois et Prairies artificielles. — 3° Beau Logement de maître, Cave, Chaix et Grange, etc., etc. — 4° Cours et Jardin (le tout attenant).

S'adresser pour la vente à M. BALDY (Auguste), propriétaire, ou à M^e NADAL, notaire à Luzech qui fournira tous les renseignements.

Grande facilité pour les paiements.

DÉPARTEMENT DU LOT.

Ministère de la Guerre

Substances Militaires

SERVICE DES VIVRES

Le public est prévenu que le Vendredi, 4 décembre 1868, à une heure de relevée, il sera procédé dans une des salles de l'Hôtel de Ville de Cahors, sur soumissions cachetées, à l'adjudication publique du service des fournitures de pain à faire à prix ferme pendant l'année 1869, aux troupes de toutes armes stationnées, cantonnées, campées, baraquées, bivouaquées et de passage dans la circonscription politique formée par le département du Lot.

L'adjudication sera faite par les soins d'une commission qui présidera le sous-intendant militaire.

Les personnes qui voudront prendre part aux dites opérations, devront déposer avant le dix-neuf novembre courant, au soir, terme de rigueur, dans les bureaux du Sous-Intendant de la place de Cahors, une déclaration faisant connaître leur intention et indiquant leurs nom, prénoms domicile et qualité.

pissé de chaque déclaration déposée.

A dater du vingt novembre aucune déclaration ne pourra plus être reçue et la liste ouverte par le Sous-Intendant militaire de Cahors pour constater la remise des déclarations, sera close irrévocablement.

La commission délibérera le vingt-cinq novembre, sur l'admission ou le rejet des signataires des déclarations provisoires.

Les décisions seront motivées immédiatement aux parties intéressées.

Le public pourra prendre connaissance du cahier des charges et de l'instruction sur le mode d'adjudication, dans les bureaux de tous les fonctionnaires de l'Intendance, présidents des commissions et spécialement, dans les bureaux de la Sous-Intendance militaire de Cahors.

Cahors, le 3 novembre 1868.

Le Sous-Intendant militaire,

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTE

Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément — PRIX MODÉRÉS.

DE CAHORS A ASSIER.

Départ de Cahors : 4 h. du soir. Départ d'Assier : 4 h. après-midi ;

Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.

Le Sieur Raymond fait également le service des Dépêches de Cahors à Montauban, et prend les Voyageurs à des prix modérés.

Départ de Cahors, tous les soirs, 10 heures.

POTSE AUX CHEVAUX

M. ANDRAL,

Voiturier, à l'honneur

d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures

volonté, qu'elles trouveront chez lui, Poste



Toutes ses voitures sont remises à neuf.

A VENDRE

L'HOTEL DU PALAIS-NATIONAL EN ENTIER OU A PARCELLES

S'adresser pour les renseignements, à M. Marcellin LACASSAGNE, qui en est le propriétaire. On donnera toutes facilités pour le paiement.

MÉTHODE MAGIQUE DE LECTURE

PAR F. DELROUS,

Instituteur public, à Blars (Lot), par Marcillac.

On recevra franco, cette Méthode incomparable, en adressant 2 timbres-poste de 20 centimes à l'auteur.

BACCALAURÉATS

Cours préparatoires, Paris. Institution Polytechnique, rue Saint-Jacques, 289.

La partie littéraire est dirigée par NI. A. BON, ancien professeur de Rhétorique, Directeur de l'Institution, et la partie scientifique par M. LONCHAMPT, auteur de plusieurs ouvrages pour le Baccalauréat et les écoles du gouvernement.

Succès nombreux obtenus en 1868.

Chambres. — Dortoirs. — Externat.

A VENDRE

A TOUT PRIX

BARRIQUES VIDES

en Chêne et Châtaignier.

S'adresser à M. LARIGUE, marchand de vins, faubourg St-Georges,

ON DEMANDE un Agent général, dans chaque arrondissement, pour les assurances à primes fixes, contre l'Incendie et contre le tirage au sort.

(Bonnes références : il ne sera répondu qu'aux demandes sérieuses.)

S'adresser au Directeur de la Succursale de la C^e Le Progrès et de la caisse d'Exonération, Xavier de Lasalle et C^e à Toulouse, boulevard Napoléon, 4 (Afranchir).

Trois mois 47 fr. Six mois 54 fr.

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

Rédacteur en chef : A. Neefzter

Bureaux, 10, rue du Faubourg-Montmartre

à Paris.